

Photo  
Ne pas  
coller



- Option côtière  
 Option eaux intérieures

## Contrat de formation à la pratique du bateau de plaisance à moteur

Madame  Monsieur

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénoms au complet :

Date de naissance :

Lieu de naissance – exemple : Lille – 59 - France

A :

Code postale : \_ \_ Pays :

Adresse complète : numéro – rue – code postal - ville

Profession :

Téléphone :

E-mail :

### Composition du dossier :

- La présente demande complète
- Copie recto pièce d'identité
- 2 photos d'identité
- Certificat médical CERFA
- Timbre fiscal 78€ (délivrance)

### Description de la formation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement s'engage à effectuer une formation d'au moins 5 heures en salle de cours en présence du formateur Emmanuel PAQUIET qui est habilité pour les formations option « côtier », « eaux intérieures » et « hauturier » afin de permettre au candidat d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite de l'épreuve théorique du permis concerné. D'autre part, un enseignement à la pratique d'un bateau de plaisance, de 3h30 minimum\* dont 2 heures de conduite effective. (pour les permis côtier et eaux intérieures uniquement).

Ce volume horaire de formation pratique est susceptible d'être augmenté par la suite, d'un commun accord entre les parties et notamment dans le cas où l'évolution des compétences pratiques du candidat serait insuffisante par rapport au niveau requis de l'arrêté du 28/09/2007.

Fait à Orléans le \_\_\_\_\_ valable 12 mois.

Signature candidat « lu et approuvé »